



Schweizerischer Gemeindeverband  
Association des Communes Suisses  
Associazione dei Comuni Svizzeri  
Associaziun da las Vischnancas Svizras



# RAPPORT ANNUEL 2021

## **Impressum**

Éditrice  
Association des Communes Suisses,  
Laupenstrasse 35, case postale, 3001 Berne, Tél. 031 380 70 00,  
verband@chgemeinden.ch, [www.chcommunes.ch](http://www.chcommunes.ch)

## **Photo de couverture**

Vue de la commune d'Attinghausen, canton d'Uri.  
Source: commune d'Attinghausen

## Sommaire

Éditorial.....	5
Succès.....	6
Gros plan sur l'ACS.....	8
L'ACS prend position .....	10
Organes de l'Association.....	18
Nouveaux membres et statistiques .....	21
Fondation de l'ACS.....	22
Comptes annuels et bilan.....	23





## Les effets de la pandémie impactent nos vies et nos institutions; négativement mais pas que!

La société, l'économie et la politique continuent de vivre des moments extraordinaires. Entre meilleurs amis, les gens discutent du sens et du non-sens des vaccinations. Les fonds publics soutiennent des secteurs entiers du secteur privé, et les décideurs ont des pouvoirs comme jamais auparavant. Le monde semble avoir un peu échappé à tout contrôle. Il est donc d'autant plus important que les communes existent. Elles se sont avérées être des partenaires fiables, même en temps de crise. De nombreuses évaluations de la pandémie de COVID-19 montrent que les institutions de l'État – et en particulier les communes et les villes – ont bien fonctionné pendant cette situation exceptionnelle. En principe, l'État mérite donc un bon bilan – même s'il y a encore beaucoup à améliorer. L'État se révélera capable d'apprendre. En tant qu'association communale, nous travaillerons dans ce sens au niveau fédéral.

Sur le plan politique, les communes ressentiront pendant encore longtemps les effets de la pandémie. Le Conseil fédéral a décidé que tout ce qui est financé par des fonds publics doit être supporté par le niveau étatique concerné. Les communes encourront donc des coûts supplémentaires. Par exemple, dans le domaine des établissements médico-sociaux pour personnes âgées. Ou en raison de la baisse des revenus des institutions communales, telles que les bibliothèques, les musées ou les piscines couvertes. En outre, il faut s'attendre à une augmentation du nombre d'aides sociales à moyen terme. Les communes doivent s'y préparer. L'Association des Communes Suisses (ACS) soutient ce processus. Avec des publications axées sur la pratique, telles que le guide sur [«La gestion financière des communes lors de situations particulières»](#) (uniquement en allemand). Ou aussi par l'influence politique dans d'importantes affaires fédérales. En 2021, par exemple, il a été possible d'obtenir avec d'autres partenaires, que les fonds et l'équipement dans le domaine des soins doivent être à nouveau payés par les assureurs.

Le côté positif est par exemple que la pandémie a déclenché un coup de pouce numérique dans le monde du travail. Après deux années, nous travaillons de manière plus flexible et plus efficace depuis notre domicile. Cela nécessite des solutions intelligentes. La collaboration de l'ACS avec l'association «Myni Gmeind» innove ici. En collaboration avec le secteur privé, l'ACS recherche et trouve des solutions numériques à valeur ajoutée pour les communes. Les projets [«Digital Village Street Adelboden»](#) et le [nouveau cours «Digital Pionier»](#) montrent à quel point cette collaboration est un succès. Ces deux projets ont été élaborés avec l'important appui de l'ACS.

L'ACS a l'intention de poursuivre sur la voie de la collaboration à l'avenir. Toujours en travaillant dans une optique de valeur ajoutée pour les communes. Merci de soutenir notre travail.

Hannes Germann, conseiller aux États  
Président de l'ACS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Germann', written in a cursive style.



# SUCCÈS

Source: Shutterstock

## Engagée pour plus de 1500 communes: Succès 2021

Défendre les intérêts des communes constitue naturellement la tâche principale de l'Association des Communes Suisses. L'ACS poursuit cet objectif jour après jour. Au cours de l'année du coronavirus 2021, cela a conduit, entre autres, au fait que les communes suisses n'ont plus à contribuer aux coûts du matériel de soins, également grâce à l'engagement de l'ACS.

### Les mesures de soutien liées au coronavirus profitent aux communes

Dans le dossier «Gestion de crise», l'Association des Communes Suisses a clairement soutenu les propositions du Parlement relatives aux objets COVID-19 et donc la mise à disposition de plusieurs milliards de francs suisses en mesures de soutien financier. D'une part, les communes en ont directement bénéficié: ainsi, le Parlement et les électeurs ont parlé d'allouer des fonds aux transports publics ou à la culture. En d'autres termes, des domaines, qui sont financés dans une large mesure par les communes. Cependant, les communes en ont également bénéficié indirectement, en ce sens que moins de personnes ont dû requérir de l'aide sociale.

### Réduire les augmentations des coûts de l'aide sociale

Afin de soulager l'aide sociale, l'ACS a également participé à un groupe de travail en 2021, qui s'occupe du développement d'un nouveau système de financement dans le domaine de l'asile. Comme on le sait, les coûts de l'aide sociale sont en grande partie supportés par les communes, et le problème continuera probablement d'affecter fortement les communes suisses à l'avenir.

### Table-ronde numérique pour l'échange d'expériences

Il en va de même pour la numérisation. Souvent cité, majoritairement un peu théoriquement, l'ACS a donné un visage à ce mot-clé. En collaboration avec l'association «Myni Gmeind», l'Association des Communes Suisses organise à intervalles réguliers des «tables-ondes et échange d'expérience». Grâce à ces échanges d'expé-

riences, les représentants communaux apprennent concrètement comment rendre l'administration communale plus efficace à l'aide d'outils numériques. En outre, l'ACS est impliquée dans la nouvelle organisation «Administration numérique suisse» par l'intermédiaire de deux de ses membres du Comité.

### «Cyber Safe» – la sécurité aussi en ligne

Avec le degré croissant de numérisation, le risque d'utilisation abusive de ces nouvelles technologies augmente. À intervalles de plus en plus réguliers, les administrations communales sont également victimes de cyberattaques. Avec d'autres partenaires, l'Association des Communes Suisses a lancé le label «Cyber Safe» en 2021. Cela fournit aux autorités communales une bonne base pour se protéger contre les attaques de pirates informatiques.

### Publications utiles à l'attention des administrations communales

En 2021, l'ACS a également offert à ses membres une assistance dans les domaines des finances communales et des marchés publics. L'Association a publié un [guide de politique financière](#) en temps de crise, ainsi que des [fiches d'information](#), qui soutiennent les dirigeants communaux lors de questions sur les pratiques d'approvisionnement. En contribuant à la brochure [«La promotion de la santé des personnes âgées»](#) porte ses fruits, on montre enfin ce que les communes peuvent faire pour influencer de manière décisive la qualité de vie des personnes âgées et donc aussi les coûts de la santé.

### Le magazine de l'Association accessible en ligne

Les activités de l'Association des Communes Suisses sont donc extrêmement diverses. Si vous souhaitez rester à jour, vous pouvez vous tenir au courant via notre nouveau site Internet [www.chcommunes.ch](http://www.chcommunes.ch). Ou, bien sûr, avec le magazine de l'Association «Commune Suisse», qui est également disponible en tant que [magazine en ligne](#) depuis le printemps 2021.



Source: ACS

# NEWS

## GROS PLAN SUR L'ACS

Source: Shutterstock



Aussi en 2021, l'ACS était un partenaire médiatique de choix. Par exemple, les critiques du président de notre Association, Hannes Germann, selon lesquelles les communes ont été à peine écoutées dans le contexte de la politique de la pandémie, a eu un grand écho. En outre, la presse suisse a fait des reportages en lien avec l'ACS notamment dans les domaines de l'assistance sociale, des transports (forfait journalier, tarification de la mobilité), des naturalisations et de la numérisation (cybersécurité, projets «Digikoop» et boussole de crise numérique, collaboration avec l'association «Myni Gmeind»). Les représentants de l'ACS ont également pris position dans les médias sur l'éventuelle introduction d'une majorité communale lors de votations, ainsi que sur les conséquences pour les communes, si la Suisse adoptait la directive sur la citoyenneté de l'UE.

L'année dernière, dans le cadre de son travail de communication, l'Association a rédigé trois [communiqués de presse](#) et envoyé 18 [bulletins d'information](#). Via [LinkedIn](#),

[Twitter](#) et [Facebook](#), l'ACS est également présente sur les réseaux sociaux. Mais surtout, une version entièrement révisée de notre site Internet a été mise en ligne à l'automne dernier. Maintenant, [www.chcommunes.ch](http://www.chcommunes.ch) se présente dans un design lumineux et moderne; une navigation claire permet un accès rapide au contenu que vous recherchez. La section «[Secteurs politiques](#)» divise les dossiers communaux politiques les plus importants par thèmes, tandis que dans la «[Newsroom](#)», les dernières actualités pertinentes pour les communes peuvent être consultées et souscrites. Tout le contenu est également accessible sur l'interface adaptée aux appareils mobiles.

Enfin, l'ACS a de nouveau conclu de nombreux partenariats avec les médias en 2021. En fin de compte, les membres de l'Association en bénéficient, par exemple grâce à des réductions sur les frais de participation à des conférences, des cours et des séminaires sur une grande variété de sujets communaux.



Source: SRF



Source: SRF



# L'ACS PREND POSITION

Source: Shutterstock

## Domaine de la santé

Au printemps, la Commission de la santé publique du Conseil des États a poursuivi le débat sur le financement uniforme des prestations stationnaires et ambulatoires (EFAS). Un rapport du Département fédéral de l'intérieur montre que la mise en œuvre dans les six ans suivant la décision est réaliste. L'ACS partage cette évaluation.

En 2021, l'ACS s'est engagée par écrit et dans le cadre d'une audience pour l'intégration des soins dans EFAS. De cette façon, les incitations erronées dans le système peuvent être éliminées et le déséquilibre dans le financement des soins peut être corrigé. En coordination avec les associations de prestataires de services, ainsi qu'avec l'Union des villes suisses, l'ACS a appelé le Parlement à prendre une décision rapidement et à ancrer un délai contraignant pour l'intégration des soins dans le projet de loi. En raison des thèmes liés au COVID, la consultation détaillée au Conseil des États a toutefois été reportée à l'année prochaine.

Au cours de l'année sous revue, l'ACS s'est également efforcée de faire en sorte que le nouveau règlement adopté par le Parlement relatif à la rémunération du matériel de soins puisse être mis en œuvre rapidement et sans plus tarder. Une période transitoire jusqu'au 1er octobre 2022 s'applique désormais aux communes. À partir de ce moment, les compagnies d'assurance couvriront à nouveau tous les coûts du matériel de soins. Afin que les produits correspondants soient rémunérés par l'assurance maladie obligatoire, les prestataires de services ont été invités à soumettre les demandes correspondantes à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Lors de la table ronde avec l'OFSP, l'ACS a apporté le point de vue des communes.

En outre, l'ACS a poursuivi sa collaboration avec l'OFSP et les principaux acteurs du secteur des soins de santé au sein des Comités «Feuille de route sur le financement des soins» et «Forum pour les soins de santé primaires».



Source: Shutterstock

Enfin, les thèmes de la promotion de la santé et de la prévention ont également été présentés avec divers articles dans le magazine «Commune Suisse», ainsi que sur d'autres canaux. Avec la participation de l'ACS, par exemple, à la brochure [«La promotion de la santé des personnes âgées, de réels bénéfices»](#).

## Loi COVID-19

La crise du coronavirus a continué de façonner la politique suisse au cours de la deuxième année de la pandémie. Il y a eu deux votes sur la législation COVID-19. La loi contribue de manière significative à alléger le fardeau au niveau communal en réglementant l'aide financière fédérale à l'économie. Pour une durée clairement limitée, le Conseil fédéral disposera de pouvoirs supplémentaires afin de pouvoir faire face à la crise en collaboration avec les cantons. L'ACS a donc adopté le mot d'ordre «Oui» en ce qui concerne les deux votations et s'est félicitée de la nette approbation du peuple et des cantons. Il est désormais garanti que les mesures de soutien de plusieurs milliards de francs adoptées par le Parlement puissent être poursuivies.

## Système fiscal

Au niveau fédéral, divers grands projets de politique fiscale sont actuellement en cours, ce qui comporte des risques considérables pour les budgets fiscaux des communes. Les cantons et les communes perdraient environ 1,34 milliard de francs par an simplement en raison d'un éventuel changement de système d'imposition des biens fonciers, c'est-à-dire la suppression de la valeur locative imputée. Pour accepter de telles pertes, une valeur ajoutée politique considérable serait nécessaire. Cela a été discuté de manière controversée au Parlement en 2021; le débat se poursuivra en 2022.

Un deuxième grand projet budgétaire est la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE. Les grandes sociétés multinationales doivent payer un taux d'imposition minimum de 15% sur les bénéficiaires. Bien que l'augmentation du taux d'imposition apporte à l'État des recettes supplémentaires, elle comporte également le risque d'une perte d'avantages comparatifs de la place économique.

En outre, l'augmentation des recettes fiscales entraîne également des problèmes de répartition entre les cantons. Celles-ci doivent être menées par l'intermédiaire de la Pérorépartition financière nationale (RPT). Les communes, en tant que sites des entreprises touchées, seront également gravement concernées par la réforme. Avec les cantons et les villes, l'ACS participe donc aux groupes de travail spécifiques et au Comité de pilotage sous la direction du Département fédéral des finances.

## Finances communales

La pandémie du coronavirus pose des défis majeurs aux budgets publics. Mais, en 2021, les finances publiques

n'étaient pas encore aussi touchées par la pandémie qu'on le craignait. Les fonds généreux pour les cas de rigueur, l'indemnisation continue en cas de réduction de l'horaire de travail et d'autres mesures de soutien ont fait en sorte que les pertes financières dans les comptes communaux étaient encore très limitées.

Cependant, en particulier dans le domaine du 3e âge et des soins, ainsi que dans les domaines de l'assurance sociale et de l'aide sociale, un scénario différent peut être envisagé dans un avenir proche. À partir de 2022, par exemple, divers coûts résiduels seront engagés par les communes dans les établissements de santé et de soins; avec la suppression progressive des prestations de soutien de l'État, la dépendance à l'égard de l'aide sociale augmentera dans un avenir proche. En outre, il y a le domaine de la migration: ici, les fonds d'intégration de la Confédération cessent d'exister après cinq ou sept ans, ce qui conduit de nombreux migrantes et migrants non intégrés professionnellement et socialement vers les services sociaux.

L'ACS tente de contrer cela au niveau fédéral par des exigences de politique budgétaire ciblées. Par exemple, elle s'engage pour des fonds de soutien dans les domaines communaux de la culture et des transports publics. Cependant, l'ACS investit également dans les compétences en matière de politique financière des autorités communales et a publié un [guide de politique financière](#) en temps de crise en 2021 avec la société de conseil BDO et la Haute école spécialisée des Grisons.

## Habitat

Au printemps, le Parlement a approuvé le crédit-cadre en vue de l'encouragement de l'offre de logements 2021-2027. L'ACS a soutenu le processus, car une bonne offre de logements bon marché et basés sur les besoins est importante pour les communes et les villes.

## Marchés publics

Dans le but de soutenir les marchés publics lors de la mise en œuvre de la révision du droit des marchés publics, l'ACS, l'Union des villes suisses, la DTAP et la Confédération élaborent actuellement un guide commun sur les marchés publics, appelé [TRIAS](#). Cela devrait apparaître comme un instrument se limitant à l'essentiel et axé sur la pratique avec un degré de détail modéré qui fournit les informations les plus importantes sur le processus d'approvisionnement.

Dans une première partie, des fiches d'information sur des sujets sélectionnés ont été élaborées et soumises à un large éventail de destinataires pour consultation. L'évaluation montre que les fiches d'information ont atteint un bon niveau et été classées comme utiles pour la pratique. Les fiches d'information ont été publiées au quatrième trimestre 2021; elles peuvent être consultées par toutes les parties intéressées sur le site [www.trias.swiss](#). L'ACS et ses partenaires recommandent les fiches d'information TRIAS comme outil supplémentaire, d'une part, dans la pratique de l'approvisionnement, d'autre part aussi dans



Source: Unsplash

le cadre la formation du personnel. Le guide actuel en matière des marchés publics doit être publié à fin 2022.

## Énergie

La mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 poursuit son cours. Elle vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. La construction de nouvelles centrales nucléaires est interdite et le démantèlement des centrales existantes, dont Mühleberg, poursuit son cours. Les défis pour garantir sur le long terme un approvisionnement énergétique suffisant pour la Suisse continue à évoluer. Ainsi, l'ASC est en contact étroit avec la Conférence des Directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et suit ces travaux.

Loi sur le CO2: le Comité de l'ACS a soutenu la Loi sur le CO2 pour garantir la sécurité de la planification pour les communes. Le projet adopté par le Parlement visait une mise en œuvre pragmatique de la stratégie énergétique de la Confédération. Ce projet donnait aux communes plus de sécurité dans la planification et la mise en œuvre des objectifs climatiques et énergétiques tout en permettant un soutien financier important via le «Fonds pour le climat». Suite au refus dans les urnes de ce projet législatif, le Parlement a adopté une prolongation des mesures existantes jusqu'à 2024 pour éviter tout vide juridique.

## Environnement

Le renforcement de la protection de l'environnement et les répercussions de nouvelles mesures sur d'autres objectifs comme la protection de la santé, l'aménagement du territoire ou encore la mobilité sont des préoccupations importantes pour l'année 2021. Les nombreuses initiatives populaires déposées dans le but de renforcer et d'accélérer la protection de la nature et du paysage rythment les travaux politiques dans ce domaine.

Les communes s'engagent pour la protection de la nature et du paysage tant par l'application des normes fédérales et cantonales que par des initiatives propres. Il est important que le niveau communal puisse poursuivre son développement au plus près des besoins locaux et l'ACS est particulièrement attentive à ce que le cadre légal continue de permettre cette évolution. Dans ce sens, l'ACS s'est prononcée contre la fixation de but de protection quantita-

tif dans le cadre légal qui ne permettra plus de garantir une marge de manœuvre suffisante nécessaire au développement adéquat des communes.

En 2021, le projet de loi visant à réduire les pesticides a également été conclu. L'ACS a appuyé un règlement au niveau législatif, mais a critiqué en particulier le manque de coresponsabilité financière de la Confédération. Les mesures envisagées pour protéger l'eau potable pèsent donc principalement sur les stations d'épuration communales.

## Durabilité

L'ACS participe activement dans différents groupes de travail sur l'implantation d'une stratégie de développement durable à l'échelle communale et défend le rôle de laboratoire d'innovation des communes dans ce domaine. De très nombreuses communes comptent d'ores et déjà une stratégie de développement durable; le plus souvent encouragée et/ou soutenue par le canton. La Confédération a elle aussi développé une stratégie de développement durable qui s'applique à ses organes en déclinant les objectifs et cibles prioritaires pour la Suisse. L'ACS a été partenaire du forum sur le développement durable de mai 2021 et son directeur, Monsieur Niederberger, a eu l'occasion de rappeler et mettre en valeur les nombreuses actions communales amorcées dans ce domaine.

## Aménagement du territoire

L'année 2021 a été rythmée par les travaux sur la 2e étape de la révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT2). Les communes sont directement impactées par ces travaux fédéraux et cela se traduira, au niveau local, par les plans d'affectation communaux. L'ACS a suivi les nombreux débats des commissions parlementaires et des sessions déjà amorcés en 2020. L'Association a également été active auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). La DTAP a été directement intégrée aux travaux au niveau parlementaire, afin de disposer d'une Loi praticable dans son exécution.

En outre, l'ACS se félicite de la décision du Parlement de faire progresser la coordination politique en faveur des zones rurales et des régions de montagne et de la mettre en pratique par un plan d'action.

Si l'utilisation du sol de manière durable est importante, celle du sous-sol a, elle aussi, été la source de travaux politiques. Avec l'utilisation accrue du sous-sol pour des raisons variables telles que la production d'énergie (pompes à chaleur) ou encore la mobilité et les transports (projet Cargo souterrain, parking), le sous-sol doit être mieux connu et préservé.

## Mobilité

En 2021, le politique souhaite trouver des solutions aux nuisances occasionnées par les transports. Les projets pilotes de tarification de la mobilité visent à faire drastiquement diminuer le trafic au sein des villes. Le but du projet est intéressant, cependant, les effets collatéraux, notamment pour les agglomérations et les régions périphériques sont importants et peu pris en compte dans le projet.

Toujours dans l'optique de faire diminuer les nuisances liées à la mobilité, le projet de promotion de l'électromobilité amorcée en 2017 se renforce et se prolonge. La Confédération, sous l'impulsion de la cheffe du DETEC, Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, a fixé de nouveaux objectifs plus ambitieux pour soutenir une technologie en plein boom et rendre possible une mobilité décarbonée.

Le transport local et régional est la clé du développement économique d'une région. Dans ce sens, ces transports doivent être soutenus notamment dans la période économiquement critique que traverse les entreprises de transport avec la crise du COVID-19. L'ACS a pris position, durant les sessions parlementaires, pour rappeler l'importance de ces transports et demander que l'aide de la Confédération soit également octroyée aux transports locaux pour éviter un démantèlement de l'offre sur le long terme.

## Loi sur les voies cyclables

À la suite de l'initiative vélo adoptée en 2018, le Parlement a débattu de la mise en œuvre de la Loi sur les voies cyclables l'année dernière. Par le biais d'une planification obligatoire pour les cantons et les communes, le Conseil fédéral veut s'assurer que l'infrastructure des voies cyclables soit aussi continue que possible. Dans de nombreux cantons, il existe déjà des bases de planification intégrée incluant le trafic cycliste. Fondamentalement, la nouvelle loi enfonce des portes déjà ouvertes.

En tant que conseil prioritaire, le Conseil des États a approuvé le projet de loi en automne. Celui-ci ne prévoit pas de soutien financier de la Confédération; dans le même temps, les associations de cyclistes devraient disposer



Source: Unsplash

d'un droit de recours. Selon l'ACS, il existe un conflit d'intérêts évident entre un mandat consultatif technique et la participation politique. L'ACS s'engage donc en faveur d'une mise en œuvre fédérale cohérente de la promotion du vélo qui laisse aux cantons et aux communes la marge de manœuvre nécessaire. La nouvelle loi sur les voies cyclables devrait finalement être adoptée cette année.

## Poste et Service public

En 2021, le Parlement s'est penché sur la Loi sur l'organisation de la Poste (LOP). L'objet de la consultation était le financement et la réorganisation éventuelle de Postfinance. Outre la dissolution de l'interdiction des hypothèques et des crédits, le Conseil fédéral a également proposé la privatisation de Postfinance. En même temps, un groupe d'experts travaille sur un nouveau service postal public, qui inclura entre autres la numérisation.

Dans le cadre de l'audition parlementaire, l'ACS a estimé qu'il fallait d'abord clarifier la définition du service postal public avant de pouvoir discuter de la réorganisation de Postfinance en tant que source de financement de ce service public. En ce sens, l'Association a plaidé pour un report de la révision de la LOP, afin de pouvoir discuter des deux questions simultanément. Cependant, il est déjà clair que l'ACS porte un regard critique sur une banque postale publique ou privée. Du point de vue des communes, il n'y a pas de défaillance du marché dans le domaine bancaire. Les banques cantonales et régionales couvrent le marché de manière exhaustive.

Cependant, le service postal public reste un sujet central pour l'ACS. Après des années de démantèlement de l'infrastructure postale physique et de divers prestations (plus récemment celui des heures de vidage des boîtes aux lettres sur le territoire communal), aucun autre démantèlement ne peut avoir lieu dans ce domaine. Bien que les communes aient soutenu de nombreuses mesures de réforme, la Poste doit adapter son rythme aux besoins de la population et de l'économie. L'ACS continue à s'engager, en tant qu'acteur influent dans la Berne fédérale et dans le cadre des groupes de dialogue entre la Confédération et la Poste, en faveur d'un service postal public fort et moderne, mais aussi authentique et abordable.

## Accueil extra-familial

En 2023, l'aide financière de la Confédération pour soutenir les cantons et les communes dans le domaine préscolaire prendra fin. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) souhaite désormais transférer les incitations financières correspondantes en un soutien continu. Lors de l'audition d'août 2021, l'ACS a critiqué le projet en raison de préoccupations liées au fédéralisme, mais ne l'a pas rejeté.

L'ACS peut soutenir, sous certaines conditions, une pérennisation des subventions fédérales pour l'accueil extra-familial des enfants, comme le prévoit une initiative parlementaire. De cette façon, la répartition actuelle des com-

pétences doit être maintenue. Les communes et les cantons sont les principaux acteurs – la Confédération a un rôle subsidiaire. Les paramètres de pilotage et tous les éléments qualitatifs doivent être élaborés en collaboration avec les cantons et les communes.

Sachant que les cantons et les communes sont responsables de la mise en œuvre du développement de la petite enfance et de l'accueil extra-familial des enfants, une approche coordonnée est essentielle. L'implication des cantons et des communes dès le départ est nécessaire pour assurer la faisabilité du projet. Avec ses partenaires, l'ACS a été auditionnée à la CSEC-N, et a présenté ses principes. Depuis, elle a été étroitement impliquée dans l'examen de divers modèles, notamment la création de nouvelles places d'accueil pour enfants et la réduction des tarifs parentaux. Une première ébauche du projet de loi devrait être disponible au printemps 2022.

## Curatelles professionnelles

En Suisse, plus de 90'000 enfants et adultes vulnérables sont accompagnés par 2'500 curatrices et curateurs professionnels. Pour s'assurer que ces conseillers professionnels puissent travailler de manière optimale et fournir un soutien encore meilleur à ceux qui ont besoin de protection, la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes a adopté des [recommandations](#) sur l'organisation et le développement ultérieur des curatelles professionnelles.

Les communes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de ces recommandations – après tout, elles organisent les curatelles professionnelles dans environ la moitié des cantons. C'est pourquoi, l'ACS a également été étroitement associée à l'élaboration des recommandations. Du point de vue de l'ACS, elles fournissent des orientations utiles, en particulier pour les services de petite et moyenne taille, et les soutiennent dans la révision et le développement structurel des curatelles professionnelles.



Source: ACS

En outre, elles donnent aux communes la marge de manœuvre nécessaire à la mise en œuvre concrète. Une norme professionnelle est formulée, qui doit être mise en œuvre dans toutes les régions de Suisse dans les 10 à 15 prochaines années.

### Secteur de l'asile

En 2021, la Confédération et les cantons ont approuvé la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), qui vise une intégration rapide et durable des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. L'ACS était représentée dans le groupe de projet pour le développement d'un nouveau système de financement dans le domaine de l'asile.

Les communes sont des acteurs clés dans le travail d'intégration. Elles s'engagent à faire en sorte que les étrangers vivant ici puissent communiquer dans la langue locale et s'intégrer dans le monde du travail. De cette façon, une dépendance à l'égard de l'aide sociale, qui est largement supportée par les communes, peut être contrée. Les communes doivent donc être impliquées très tôt dans la promotion de l'intégration par la Confédération et les cantons. L'ACS soutient le nouveau système de financement et se félicite en particulier de l'accent clairement mis sur la formation professionnelle, ainsi que sur la suppression des incitations contre-productives dans le système actuel.

Toutefois, l'ACS s'oppose à la conversion proposée sans égard aux coûts du nouveau système – et en particulier à une réduction de la contribution financière de la Confédération. Avec les ajustements prévus, les cantons recevront des subventions pour un plus grand nombre de personnes, mais le montant par habitant serait plus faible. L'ACS craint donc des transferts de coûts indésirables vers les cantons et les communes. Dans les années à venir, cependant, en raison du changement de responsabilités pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire, celles-ci seront déjà associées à des coûts supplémentaires dans le domaine de l'aide sociale.

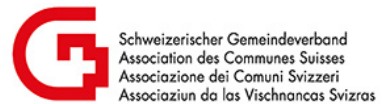
### Culture

Avec une participation de 51 pourcent, les villes et les communes sont les plus grands promoteurs culturels du secteur public. Elles contribuent ainsi de manière significative à la création culturelle professionnelle, aux événements de la culture amateur ou au fonctionnement d'institutions culturelles. À l'initiative de l'ACS, quelque 30 villes et communes ont été interrogées au printemps 2021 sur la promotion culturelle communale. L'enquête s'inscrivait dans le cadre de l'étude commandée par l'Office fédéral de la culture (OFC) sur l'influence de l'urbanisation en Suisse sur la promotion cantonale et communale de la culture.

L'étude a confirmé de manière impressionnante qu'il existe une grande diversité culturelle dans les zones urbaines, les zones rurales et les régions de montagne. L'offre dans les zones urbaines se caractérise essentiellement par une plus grande densité, une création culturelle plus professionnelle



in Partnerschaft mit



Source: ACS

et une infrastructure culturelle développée en conséquence. Dans les zones rurales, la vie culturelle est de plus en plus dominée par des initiatives plus petites, des associations amatrices locales et des traditions perpétuées.

Dans le cadre du débat parlementaire de la session d'hiver 2021, l'ACS a milité pour l'extension des mesures culturelles de la loi COVID-19 proposée par le Conseil fédéral. Avec succès, les Chambres fédérales ont clairement approuvé l'amendement à la loi COVID-19 lors du vote final. Les mesures de soutien de la Confédération et des cantons contribuent de manière significative à alléger la charge qui pèse sur les communes.

### Infrastructure numérique

Au cours de la session d'été, le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'élaborer une stratégie nationale en matière de très haut débit. Du point de vue de l'ACS, il faut s'en féliciter. Un approvisionnement de base national en très haut débit sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones rurales et les régions de montagne, est important pour les communes. Cependant, elle doit avoir un sens sur le plan conceptuel et rester financièrement viable pour les opérateurs de réseaux communaux. Cela nécessite une approche stratégique, qui a été assurée avec l'adoption d'un postulat en juin 2021.

### Administration numérique

La pandémie du coronavirus a également accéléré la numérisation des administrations communales. Dans de nombreux endroits, le travail à domicile, dit télétravail, est devenu la norme, y compris dans les administrations communales. Même les séances du conseil municipal ont eu lieu par vidéoconférence. En attendant, il est prévisible qu'à l'avenir, les scrutins secrets, par exemple dans les parlements, pourraient également être effectués via des solutions de conférence numériques. En collaboration avec l'association «Myni Gmeind», l'ACS apporte une aide concrète à cet égard. Notamment grâce aux échanges qui ont lieu lors des précieuses séances d'échanges d'expériences ([tables-rondes](#)), qui pourraient se tenir régulièrement avec un plus grand nombre de personnes intéressées

du monde communal. Des exemples de bonnes pratiques, des sujets techniques spécifiques et des solutions dans le secteur de la numérisation y sont présentés et discutés.

La numérisation de la Feuille officielle ([projet «ePublication»](#)) s'est poursuivie en 2021. Outre le canton de Zurich, d'autres cantons et communes s'intéressent désormais à la plateforme numérique «Portail de la Feuille officielle des cantons / ePublication des communes». Le prochain défi sera d'amener la plateforme à un mécénat de droit public soutenu par les cantons. L'ACS siège au sein des organes responsables au niveau communal et assume donc une fonction de passerelle pour toutes les communes et villes.

Afin de promouvoir ces projets et d'autres dans le domaine de l'administration en ligne, l'organisation «Administration numérique suisse (ANS)» a été nouvellement fondée. L'ACS siège au sein de ses organes de pilotage et de direction avec les deux membres du Comité Boris Tschirky et Gérald Strub. Les travaux officiels de l'ANS débiteront en 2022.

## Cybersécurité

En 2021, plusieurs communes ont été victimes d'attaques de pirates informatiques. Ce que l'on savait auparavant davantage du secteur privé affecte désormais également le secteur public: en tant que gardiennes de données importantes et sensibles, les communes deviennent de plus en plus le centre d'intérêt des cybercriminels. L'État et l'ACS ont réagi aux nouvelles menaces. En collaboration avec les cantons et la Confédération, les communes se penchent sur le sujet de la cybersécurité de la Suisse au sein du Réseau national de sécurité (RNS).

En 2021, le label «Cyber Safe» a ainsi été introduit en collaboration avec diverses communes pilotes. L'objectif est d'aider les administrations communales à s'armer contre les cybermenaces. En collaboration avec le Centre national pour la cybersécurité (NCSC), des événements et des actions spécifiques ont été menés pour discuter le problème au niveau communal. En outre, l'ACS a transmis le guide de la police cantonale de Berne à l'attention de ses membres.

Cependant, l'implication des entreprises informatiques privées est également importante pour l'ACS. Celles-ci assurent l'environnement de travail de nombreuses communes. Il s'agit également d'une importante opportunité de transformation pour le renforcement des compétences et la sensibilisation. L'ACS est très active à ce stade et intègre consciemment les entreprises informatiques privées dans le réseau stratégique, ainsi que dans la campagne d'information nationale.

## Magazine «Commune Suisse»

Alors que la Suisse célèbre les 50 ans du suffrage féminin, notre magazine associatif «Commune Suisse» traite également de ce jubilé: qu'en est-il aujourd'hui de la participation des femmes dans la politique de milice, combien de femmes sont engagées à la tête d'une commune? La rédaction a consacré le premier thème de 2021 à ces questions. Le constat, qui donne à réfléchir, selon lequel la proportion de femmes dans les cadres communaux est d'un peu moins de 16 pourcent est une raison de plus pour chercher les raisons de cette situation. Et, bien sûr, des solutions, car cela correspond à l'approche du magazine. Vous pouvez les lire dans le numéro de février 2021 et elles resteront à l'ordre du jour. Pour qu'à l'avenir, des pourcentages plus réjouissants puissent être rapportés.

En 2021, le magazine «Commune Suisse» a suivi de près deux autres points forts nationaux du point de vue communal: les votations sur la carte d'identité électronique et sur la Loi sur le CO2. La politique climatique et énergétique est en tête de l'ordre du jour des villes et des communes suisses; après le rejet de la population, le chemin communal vers le «net zéro» n'est pas devenu plus facile. Quelque chose de similaire peut être dit après le rejet de l'E-ID. Les demandes de la population pour une administration numérisée ont augmenté au cours de la pandémie du coronavirus.

En 2021, le magazine «Commune Suisse» s'est non seulement concentré sur des exemples de communes intelligentes, mais a également elle-même franchi le pas vers une [version numérique](#) gratuite: depuis avril 2021, en plus de la version imprimée, il existe également trois magazines en ligne, en allemand, en français et en italien. À la demande des communes, des fonctions PDF et un archivage PDF ont été mis en place. Malgré le changement de système, l'équipe éditoriale a produit un total de dix magazines dans la mesure habituelle, l'un d'eux en tant que numéro spécial sur la 5G. Et malgré le coronavirus, le magazine de l'ACS n'a pas souffert d'une perte de publicités, mais a également – heureusement – bien résisté financièrement. Le tirage moyen était de 3382 exemplaires par édition.



## L'ACS a participé aux auditions parlementaires suivantes au cours de l'exercice sous revue:

- Audition sur le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires de l'assurance-maladie (EFAS), CSSS-N, avril 2021
- Audition sur l'initiative parlementaire 21.403 (pérennisation du financement de départ pour l'accueil extra-familial pour enfants), sous-commission CSEC-N, août 2021
- Audition sur le changement de système relatif à la valeur locative, CER-N, octobre 2021
- Audition sur la révision partielle de la Loi sur l'organisation de la Poste, CTT-E, novembre 2021

## L'ACS a pris position sur les affaires suivantes au cours de l'exercice sous revue:

### Chancellerie fédérale suisse

- Modification de l'Ordonnance sur les droits politiques (ODP) et de l'Ordonnance de la Chancellerie fédérale suisse sur le vote électronique (OVotE), août 2021

### Département fédéral de l'intérieur

- Dispositions d'exécution concernant la modification de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI), mars 2021
- Ordonnance sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés, février 2021
- Modification de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) comme contre-projet indirect à l'Initiative populaire «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (Initiative d'allègement des primes)», février 2021
- Révision de l'Ordonnance sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes, janvier 2021

### Département fédéral de justice et police

- Prolongation de l'Ordonnance COVID-19 asile, avril 2021
- Nouveau système de financement de l'asile; attestations des compétences linguistiques axes sur le contexte suisse dans le cadre des procédures relevant du droit des étrangers et du droit de la nationalité, octobre 2021
- Approbation et mise en œuvre de l'Ordonnance (EU) 2020/493 relatif au système «Faux documents et documents authentiques en ligne» (FADO) et modification de la Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (Développement de l'acquis de Schengen), mars 2021
- Révision de l'Ordonnance sur le registre foncier. Numéro AVS et recherche d'immeubles sur tout le pays, janvier 2021

### Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

- Révision partielle de la Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo), septembre 2021

### Département fédéral des finances

- Disposition transitoire de la Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités, mars 2021

### Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- Feuille de route pour la mobilité électrique 2022, septembre 2021
- Loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité, mai 2021
- Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2022, juin 2021
- Révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) comme contre-projet indirect à l'Initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)», juillet 2021
- Deuxième paquet de mesures pour le soutien des transports publics dans la crise de COVID-19, septembre 2021
- Révision partielle de l'Ordonnance sur la ration et la télévision, annexe 1 et annexe 2, novembre 2021
- Stratégie pour le développement durable 2030, février 2021
- Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022-2025, janvier 2021

### Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

- Paquet d'ordonnances relatif à l'initiative parlementaire 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation des pesticides», août 2021
- Révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire (2e étape avec contre-proposition à l'Initiative paysage), septembre 2021
- CO (Bail à loyer): mise en œuvre de quatre initiatives parlementaires sur le droit du bail, décembre 2021

Les prises de position de l'ACS peuvent être visionnées [ici](#) (en allemand) et [ici](#) (en français).



# ORGANES DE L'ASSOCIATION

Source: Shutterstock

## Assemblée générale 2021

La 68e Assemblée générale de l'ACS s'est à nouveau tenue par écrit en raison de la pandémie du coronavirus. La partie informelle de l'AG s'est tenue en ligne le 10 juin 2021 dans le cadre du premier Suisse Public SMART, un format de salon à Bernexpo, en ligne avec le thème «Numérisation dans les communes».

Hannes Germann, conseiller d'État et président de l'ACS, a souligné l'importance de la numérisation. Poussé par la pandémie, le travail à domicile est également devenu possible pour les employées et employés communaux. Les séances et les assemblées communales pouvaient soudainement se tenir en mode vidéoconférence et les applications communales pouvaient être utilisées comme plateformes de communication numérique vis-à-vis des citoyennes et citoyens.

Le programme de l'Assemblée générale comprenait également une table ronde animée par Michelle Renaud, conseillère municipale de Trub (BE). Une discussion s'est rapidement développée entre les participants: Hannes Germann a constaté que les citoyennes et citoyens s'attendent à ce que les services numériques des communes, qu'ils connaissent du secteur privé, soient les mêmes. En conséquence, les services doivent être aussi faciles à obtenir que possible. Et Gérald Strub, maire de Boniswil (AG), a ajouté que les services publics numériques doivent être aussi facilement accessibles qu'une commande Zalando. La numérisation n'est pas nouvelle pour les communes, mais les demandes des clients doivent être reconnues.

Pascale Bruderer, ancienne conseillère aux États d'Argovie, a également plaidé pour que les projets soient osés et développés. Cependant, la roue n'a pas besoin d'être réinventée à chaque fois. Il s'agit plutôt d'apprendre les uns des autres et de tirer parti des résultats existants.

De son côté, Claudine Wyssa, syndique de Bussigny (VD) et vice-présidente de l'ACS, a souligné, qu'il existe quelques différences entre les communes en matière de numérisation. Le canton de Vaud compte également de nombreuses petites communes. Pour eux, la numérisation est souvent beaucoup plus difficile à gérer. Madame Wyssa a en outre parlé de «Cyber Safe», le label suisse de cybersécurité acquis par la commune de Bussigny.

Thomas Baur, membre de la direction de la Poste Suisse, a ensuite évoqué l'importance de la collaboration mutuelle. C'est la seule façon d'atteindre un succès durable. La Poste serait à la disposition des communes en tant que partenaire fiable.

Entre-temps, la procédure écrite pour la partie statutaire de l'Assemblée générale s'est déroulée sans heurts. Les déléguées et délégués ont soutenu toutes les propositions du Comité. Sur une note positive, le taux de participation a été de 23,8% (366 sur 1'538 membres) et a donc été légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Les déléguées et délégués ont approuvé les travaux statutaires (procès-verbal de l'Assemblée générale 2020, rapport annuel 2020, comptes annuels 2020 et cotisations des membres 2022) et ont ainsi accordé la décharge ordinaire au Comité. L'Assemblée générale a finalement approuvé la proposition du Comité, à savoir d'attribuer le mandat de révision pour l'exercice 2021 à la société «Schönenberger Die Treuhänder AG» de Muri bei Bern.

La prochaine Assemblée générale est agendée au 19 mai 2022. Elle se déroulera à Yverdon-les-Bains (VD).



Table-ronde sur le sujet «Numérisation dans les communes» du 10 juin 2021. De gauche à droite: Claudine Wyssa, Hannes Germann, Thomas Baur et Gérald Strub. Source: ACS

## Comité

### Président

Hannes Germann, conseiller aux États,  
Opfertshofen (SH)

### Vice-présidence

Claudine Wyssa, syndique de Bussigny (VD)

Jörg Kündig, président de la commune de  
Gossau (ZH)

### Comité

Beat Bucheli, maire de Werthenstein (LU)

Stéphane Coppey, président de la commune de  
Monthey (VS)

Felice Dafond, syndic de Minusio (TI)

Dr Rudolf Grüninger, Bâle

Jean-Michel Karr, conseiller administratif,  
Chêne-Bougeries (GE)

Carmelia Maissen, présidente de la commune  
d'Ilanz/Glion (GR)

Jürg Marti, président de la commune de  
Steffisburg (BE)

Irène May, présidente de la commune  
d'Ingenbohl (SZ)

Roberta Pantani Tettamanti, vice-syndique de  
Chiasso (TI)

Priska Seiler Graf, conseillère nationale, Kloten (ZH)

Gérald Strub, président de la commune de  
Boniswil (AG)

Boris Tschirky, président de la commune de  
Gaiserwald (SG)

Christian Zuber, maire de Soyhières (JU)

## Secrétariat

Christoph Niederberger, directeur

Claudia Hametner, directrice suppléante, responsable  
des secteurs politique d'éducation, de santé, d'inté-  
gration et sociale

Fabiola Kummer, responsable de l'administration et  
de la comptabilité

Denise Lachat, rédactrice en chef «Commune  
Suisse» (jusqu'en décembre 2021)

Mireille Guggenbühler, collaboratrice rédactionnelle  
«Commune Suisse» (dès août 2021)

Manon Röthlisberger, responsable de projet secteurs  
politique d'énergie, d'aménagement du territoire,  
d'environnement et des transports / déléguée Suisse  
romande

Luisa Tringale, responsable de projet secteurs poli-  
tique asile et migration, participation

Anna Celio-Panzeri, responsable de projet secteurs  
politique asile, participation, économie (jusqu'en mai  
2021)

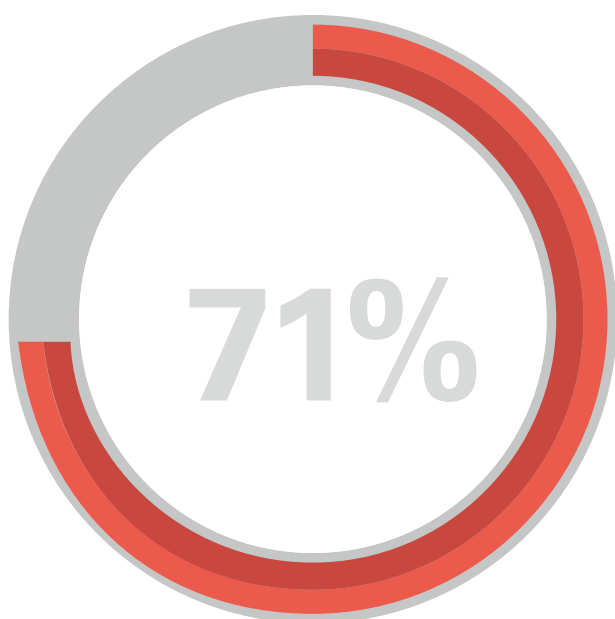
Philippe Blatter, responsable communication (jusqu'en  
juillet 2021)

Martina Rieben, graphiste «Commune Suisse»  
(jusqu'en avril 2021)

Andreas Müller, partenaire de projet (jusqu'en dé-  
cembre 2021)

## Organe de révision

Schönenberger Die Treuhänder AG, Muri bei Bern



**Nous nous réjouissons, que les communes suivantes aient décidé de devenir membre de l'ACS en 2021:**

Lumnezia (GR)  
Malters (LU)  
Ettiswil (LU)

## Membres (1.1.2022)

Canton	Nombre de communes	Nombre de membres	Part des membres
AG	200	142	71%
AI	6	4	67%
AR	20	19	95%
BE	338	245	72%
BL	86	69	80%
BS	3	2	67%
FR	126	89	71%
GE	45	32	71%
GL	3	3	100%
GR	101	78	77%
JU	53	22	42%
LU	80	50	63%
NE	27	14	52%
NW	11	11	100%
OW	7	7	100%
SG	77	67	87%
SH	26	24	92%
SO	107	98	92%
SZ	30	21	70%
TG	80	79	99%
TI	108	87	81%
UR	19	15	79%
VD	300	104	35%
VS	122	113	93%
ZG	11	8	73%
ZH	162	125	77%
<b>Total</b>	<b>2148</b>	<b>1528</b>	<b>71%</b>

*Au cours de l'année sous revue, le nombre de communes suisses a diminué de 2'172 à 2'148 en raison des fusions de communes. Le nombre de membres a diminué de 1'540 à 1'528, le taux de membres est de 71 pourcent.*

## FONDATION DE L'ACS

À la demande d'une commune membre, la Fondation pour la promotion de l'Association suisse des communes (ACS) soutient des projets, qui créent une valeur ajoutée concrète pour les communes et les villes. L'accent est mis sur un effet durable au-delà de la commune individuelle. Il est important que les projets soient soutenus par divers partenaires. Le simple financement ou soutien résiduel dans l'accomplissement des tâches de l'État reste exclu.

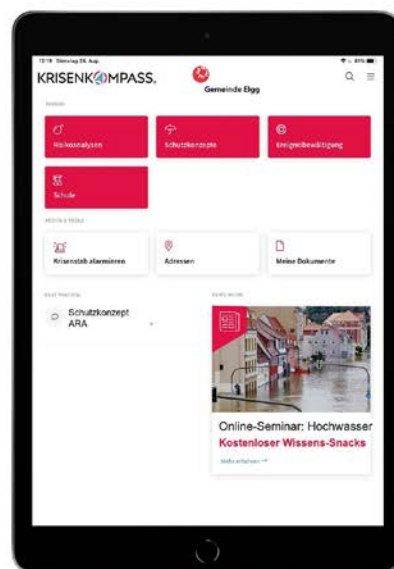
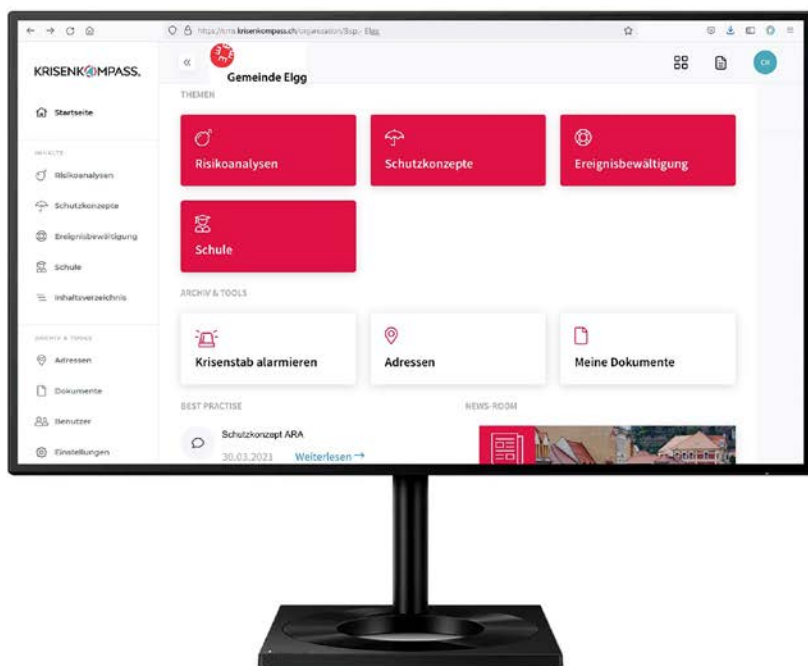
Conformément à ces critères, un total de trois projets ont été financés en 2021. Avec la [«Boussole des crises / Krisenkompass»](#), la fondation a d'abord cofinancé une plateforme numérique, qui fournit aux communes et à leurs dirigeants dans diverses situations de crise des informations pertinentes et exclusives sous forme de listes de contrôle, de modèles et de lignes directrices. Le projet a été lancé à titre privé; cependant, la demande a été soumise par la commune d'Elgg ZH, qui soutient également la plateforme.

Deuxièmement, la Fondation de l'ACS a soutenu [l'échange numérique](#), que l'ACS poursuit avec succès avec l'association «Myni Gmeind» en tant que nouveau format de communication depuis deux ans. Une fois par mois, une cinquantaine de personnes de l'environnement communal se réunissent à la table des habitués du numérique et discutent des défis actuels de la numérisation.

Il est désormais prévu d'étendre ce format à la Suisse romande et élargi avec le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB). Le projet a été soumis par la commune de Wil (SG).

Il y a aussi une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée dans les administrations communales. Des contre-mesures peuvent être prises ici, par exemple, par l'introduction de nouveaux modèles de temps de travail. Un tel concept a un potentiel particulièrement important pour les femmes, qui souhaitent travailler de manière flexible. Ces approches sont soutenues par le projet [«Promotion d'une participation égale](#) aux postes (de direction) dans les administrations communales suisses / Förderung gleichberechtigter Teilhabe an (Kader-) Positionen in Schweizer Gemeindeverwaltungen», lancé par la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse. Certaines communes participent déjà au projet, y compris la commune de Boniswil (AG), qui a soumis la demande à la Fondation. La Fondation a également accepté cette demande de soutien.

Enfin, les mutations: en 2021, le Conseil de fondation a été reconstitué. Sous la présidence de Dr Rudolf Grüniger, Ursula Schöpfer et Christian Zuber ont pu rejoindre de nouveaux membres du Conseil de fondation. Tous les autres membres du Conseil de fondation, Hannes Germann, Claudia Hametner et Reto Lindegger, ont été confirmés dans leurs fonctions. Le secrétariat est dirigé par Christoph Niederberger.



Source: ACS



# COMPTES ANNUELS ET BILAN

Source: Shutterstock

## Compte de résultat et budget du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

	Budget 2022 CHF	Comptes 2021 CHF	Budget 2021 CHF	Comptes 2020 CHF
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1'686'000</b>	<b>1'719'663</b>	<b>1'788'800</b>	<b>1'777'796</b>
Produits du secrétariat général	1'358'500	1'380'185	1'401'300	1'436'701
Produits du magazine	282'000	309'244	282'000	248'061
Provisions et autres produits	45'500	31'605	105'500	93'034
Réductions de rendement	0	-1'372	0	0
<b>Charges directes d'exploitation</b>	<b>-260'000</b>	<b>-217'830</b>	<b>-278'000</b>	<b>-210'488</b>
Charges du magazine	-260'000	-217'830	-278'000	-210'488
<b>Résultat brut</b>	<b>1'426'000</b>	<b>1'501'832</b>	<b>1'510'800</b>	<b>1'567'308</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-1'478'000</b>	<b>-1'404'327</b>	<b>-1'589'500</b>	<b>-1'565'903</b>
Charges de personnel	-1'064'500	-1'081'212	-1'112'000	-1'135'638
Autres charges d'exploitation	-413'500	-323'115	-477'500	-430'266
<b>Résultat avant amortissements, résultat financier et résultat exceptionnels, uniques et hors période</b>	<b>-52'000</b>	<b>97'505</b>	<b>-78'700</b>	<b>1'405</b>
Amortissements et corrections de la valeur	-5'000	0	-5'000	-6'609
Produits financiers	6'000	14'681	6'000	4'759
Charges financières	-4'000	-3'367	-4'000	-7'339
Résultat financier	2'000	11'314	2'000	-2'580
Produits de projet	60'000	-107'876	0	70'000
Charges de projet	-38'000	124'227	0	-69'870
Projets financés	22'000	16'351	0	130
Produits exceptionnels	0	3'564	0	-13'088
Charges exceptionnelles	0	-64'140	0	0
Résultat exceptionnel	0	-60'576	0	-13'088
<b>Bénéfice de l'exercice / Perte de l'exercice</b>	<b>-33'000</b>	<b>64'595</b>	<b>-81'700</b>	<b>-20'741</b>



## Bilan au 31 décembre

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
	CHF	CHF
Liquidités	396'044	351'240
Créances résultant de livraisons et de prestations	47'415	120'206
Créances à court terme à l'égard d'organes étatiques	2'947	5'443
Actifs de régularisation	39'286	31'326
<b>Actifs circulants</b>	<b>485'693</b>	<b>508'214</b>
Immobilisations financières	496'914	485'902
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>496'914</b>	<b>485'902</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>982'607</b>	<b>994'116</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
	CHF	CHF
Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de service	24'598	26'368
Dettes à court terme portant intérêt	300'000	300'000
Autres dettes à court terme	5'718	6'604
Passifs de régularisation	12'786	86'235
<b>Capitaux étrangers</b>	<b>343'102</b>	<b>419'207</b>
Capital de l'association	50'000	50'000
Réserves facultatives	524'909	545'650
Bénéfice de l'exercice / Perte de l'exercice	64'595	-20'741
<b>Capitaux propres</b>	<b>639'504</b>	<b>574'909</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>982'607</b>	<b>994'115</b>

